



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'entreprise DLE Ouest, ZI de Callac 29860 Plabennec en date du 4 novembre 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de reprise du réseau EP, rue de Roz Vian, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

Arrêté n°ARRE2024-70

Arrêté réglementant
temporairement la circulation
et le stationnement
Rue de Roz Vian

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits rue de Roz Vian à compter du début des travaux, lundi 25 novembre 2024 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 3 jours).

Toutefois, la circulation des véhicules liée à la desserte riveraine sera maintenue et gérée, si les emprises nécessaires aux travaux le permettent, par le personnel de l'entreprise chargée des travaux.

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise DLE Ouest qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et aura en charge l'information des riverains concernés.

Article 3 :

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise DLE Ouest,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- bretag-ut29.uc2-3@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 14 novembre 2024

Le Maire, Armel GOURVIL,

Affiché en Mairie le :

15 NOV. 2024

